

arras.tr 📑 💌 🎯



DARSE MÉAULENS EN FÊTE 2019

12, 13 ET 14 JUILLET INFORMATIONS RIVERAINS ET COMMERÇANTS

Pour assurer la mise en œuvre technique et logistique, veuillez trouver ci-dessous les dispositions qui seront prises tout au long du week-end

FEU D'ARTIFICE & JOUTES NAUTIQUES - 13 JUILLET

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, le feu d'artifice de la Fête Nationale sera tiré sur la « Darse » Méaulens, le 13 juillet 2019 à 23 h.

> Stationnement interdit

Du 12 juillet de 20 h au 14 juillet 12 h

. Parking niveau PAS DE TIR (anciennement rue Louis blanc), entre le Boulevard Schuman et le chemin de halage.

Du 13 juillet de 19 h jusqu'au 14 juillet à 2 h

. Boulevard Schuman, à partir de 19 h.

Du 13 juillet de 6 h jusqu'au 14 juillet à 22 h

. Rue aux Foulons (sur la partie entre la rue du Crinchon et le boulevard Schuman) et Quai du Rivage.

> Circulation piétonne interdite

Du 13 juillet de 7 h à 20 h

. **Chemin de Halage**, le long de la Darse Méaulens côté boulevard Schuman : du portique situé rue Louis Blanc qui mène le long de la Scarpe jusque sous le pont du boulevard Schuman.

Du 13 juillet de 19 h jusqu'au 14 juillet à 1 h

- . **Chemin de Halage** : du portique situé rue Louis Blanc jusqu'au niveau de l'école de natation (en venant de Saint Nicolas) par le parking du Crinchon.
- . **Boulevard Schuman** : à l'entrée du rond-point Tchécoslovaquie par la Darse Méaulens jusqu'au Boulevard Schuman à l'angle de la rue aux Foulons.



> Circulation interdite

Du 13 juillet de 19 h jusqu'au 14 juillet à 2 h

- . **Boulevard Schuman**, dans le sens rond-point Tchécoslovaquie jusqu'au rond-point Jean Monnet, les riverains du boulevard Schuman seront autorisés à emprunter la contre-allée.
- . **Boulevard Schuman**, dans le sens rond-point Jean Monnet / rond-point Tchécoslovaquie, de cité Nature jusqu'au rond-point Tchécoslovaquie.
- . Rue de l'Abbé Pierre sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place par la rue Saint Maurice.

> Déviations mises en place

- . Pour les véhicules d'une hauteur inférieure à 4m (par Saint Nicolas les Arras), giratoire Tchécoslovaquie, rue Michelet, rue de la Forge au Fer, avenue Jules Catoire, carrefour Jean Monnet.
- . Pour les véhicules d'une hauteur supérieure à 4m (par la rocade), rond-point Tchécoslovaquie, boulevard de la Liberté, carrefour Baudimont, avenue Winston Churchill, rocade Ouest, avenue Jules Catoire, carrefour Jean Monnet.
- . La circulation sera interdite au plus de 3T5 côté rond-point Tchécoslovaquie.
- . L'accès du boulevard aux piétons sera permis jusqu'aux limites du périmètre de sécurité imposé par l'artificier.

> Stationnement et circulation interdits

Du 13 juillet à 13 h jusqu'au 14 juillet à 22 h

. Rue aux Foulons. L'accès au parking du Crinchon sera fermé au niveau de cette rue. Il sera seulement accessible par la rue du Crinchon et par le boulevard Schuman.

Du 13 juillet à 20 h jusqu'au 14 juillet à 2 h et selon nécessité

. Carrefour rue Méaulens, rue de l'Abbé Pierre, rue de Turenne et quai du Rivage, la circulation pourra momentanément être interrompue.

Les pétards et artifices seront interdits sur l'ensemble du territoire les 13 et 14 juillet.

BALS ET FÊTE FORAINE – 12, 13 et 14 JUILLET

> Stationnement interdit

A compter du lundi 8 juillet, à 6 h et jusqu'au lundi 15 juillet, à 20 h

. Place de l'Ancien Rivage, rue du Près et rue des Onze Mille Vierges (entre la rue Posteau et la rue Méaulens).

> Circulation à double sens

A compter du lundi 8 juillet, à 6 h et jusqu'au lundi 15 juillet, à 20 h

. Place de l'Ancien Rivage, (entre la rue du Crinchon et la Grande rue du Rivage) et la rue des Onze Mille Vierges.

La circulation des rues pourra être interdite en fonction de la fréquentation du public et sur prescription des forces de l'ordre afin d'assurer la sécurité de la manifestation.

BROCANTE – 14 JUILLET

> Stationnement interdit

Dimanche 14 juillet de 6 h à 20 h

. Place de l'Ancien Rivage, Grande rue du Rivage, rue du Moulinet, rue des Galletoires, rue du Crinchon (entre la rue du Pré et la rue de la Coignée), rue Méaulens (entre la rue des Teinturiers et la rue Saint Maurice).

> Circulation interdite

Dimanche 14 juillet, de 6 h à 20 h

. Place de l'Ancien Rivage, Grande rue du Rivage, rue du Moulinet, Rue du Coclipas (entre la rue des Galletoires et la Place de l'Ancien Rivage), rue des Galletoires (dans sa section comprise entre la rue du Moulinet et la rue de Jerusalem), rue du Crinchon (entre la rue du Pré et la rue de la Coignée), rue des Onze Mille Vierges (entre la rue Méaulens et la rue Posteau), rue des Archers et rue Méaulens (entre la rue des Teinturiers et la rue Saint Maurice).

> Circulation à double sens

. Rue Posteau, rue du Pré et rue Gallétoires, pour les riverains.